

# DISPENSATION DES MÉDICAMENTS AUX PATIENTS EXTERNES

Certains médicaments ne peuvent pas être délivrés par votre Pharmacien d'officine et sont uniquement dispensés dans les pharmacies hospitalières habilitées de certains hôpitaux.

Votre médecin ou pharmacien d'officine vous informera si un médicament de votre ordonnance est dans ce cas.

La pharmacie hospitalière de Dupuytren est habilitée à délivrer ces médicaments.

Cela vous permet ainsi de vous procurer ces médicaments à proximité de votre domicile.

Vous pouvez aussi vous les procurer à l'Unité PHARmaceutique d'accueil des Malades Ambulatoires (UPHARMA) à l'hôtel Dieu à Paris : <https://upharma.docvitae.fr/>

## I) DÉMARCHES PRÉALABLES À EFFECTUER

### ➤ *La première fois*

- ✓ Appeler le secrétariat médical de la Pharmacie de l'hôpital Dupuytren pour prendre rendez-vous au : **01 69 83 64 66**

### ➤ *Pour un renouvellement de traitement*

- ✓ Appeler le même numéro **au moins trois jours** avant la date du renouvellement de traitement.

**Aucun médicament n'est délivré sans rendez-vous. La pharmacie commande spécifiquement le médicament pour le jour du rendez-vous.**

## II) DOCUMENTS À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- Attestation de carte vitale en cours de validité
- La dernière ordonnance en cours.

## III) HORAIRES D'ACCUEIL APRÈS PRISE DE RENDEZ-VOUS

- Lundi : 10 heures - 16 heures
- Mardi : 10 heures - 16 heures
- Mercredi : 10 heures - 16 heures
- Jeudi : 10 heures - 16 heures
- Vendredi : 10 heures - 16 heures

## IV) LIEU D'ACCUEIL

- Hall d'accueil de la Pharmacie de Dupuytren  
Bâtiment C, premier étage (escalier et ascenseur)
  
- Sonner à la porte et demander le secrétariat médical de la Pharmacie pour une dispensation de médicaments.

**PHARMACIE A USAGE INTERIEUR  
HÔPITAL DUPUYTREN  
91210 DRAVEIL**